

RÈGLES DU CONCOURS

CONCOURS FERRERO SCÈNE+ 2026 (le « Concours »)

1. Admissibilité

Le Concours est ouvert uniquement aux résidents légaux de toutes les provinces du Canada, y compris le Québec (les « Provinces participantes »), qui possèdent un compte Scene+ valide et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence à la date de leur participation au Concours. Nul là où la loi l'interdit. Les employés, Administrateurs, dirigeants, représentants, agents de Sobeys Capital Inc. (l'« Administrateur »), Ferrero^{MD} Canada (le « Commanditaire »), ainsi que les sociétés mères, sociétés affiliées, franchisés, filiales, distributeurs, représentants, agences de publicité et de promotion, agents, Commanditaires de chacun d'eux, et toute entité avec laquelle ils sous-traitent spécifiquement en lien avec le Concours, de même que les membres de la famille immédiate et toute personne résidant avec l'un des individus ci-dessus (qu'elle soit apparentée ou non), ne sont pas admissibles à gagner un prix.

2. Durée du Concours

Le Concours se déroule du 5 février 2026 et se termine le 1^{er} avril 2026 (la « Durée du Concours »).

3. Comment participer sans achat

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au Concours sans achat, présentez votre carte Scène+ au service à la clientèle d'un magasin Safeway, IGA Québec, Sobeys ou FreshCo (les « Magasins participants ») dans votre Province participante pendant la Durée du Concours et demandez un formulaire de participation sans achat. Le caissier ou le représentant du service à la clientèle numérise le code-barres UPC de participation sans achat, et vous obtiendrez une (1) participation au Concours (une « Participation sans achat »). En participant sans achat, vous acceptez avoir lu, accepté et respecté les règles du Concours, ses exigences de participation et la politique de confidentialité de Sobeys.

Vous pouvez recevoir plusieurs Participations sans achat par client, par compte Scène+ et par jour pendant la Durée du Concours. Le caissier ou le représentant du service à la clientèle ne peut émettre qu'une seule (1) Participation sans achat par lecture du code-barres UPC, et chacune doit être traitée comme une transaction distincte. Une Participation sans achat comportera les mêmes chances de gagner qu'une Participation avec achat.

4. Comment participer avec achat

Pour participer au Concours avec un achat, rendez-vous dans un Magasin participant situé dans votre Province participante et achetez un produit participant (chacun étant un « Produit participant ») identifié à l'Annexe A du présent règlement du Concours, et faites glisser votre carte Scène+ au moment de payer pour obtenir une (1) participation au Concours pendant la Durée du Concours (une « Participation avec achat » et, avec la Participation sans achat, une « Participation »). Chaque Produit participant acheté vous donnera droit à une (1) Participation avec achat. En participant à cette inscription de participation, vous reconnaissez avoir lu, accepté et respecté le présent règlement du Concours, ses exigences d'inscription et la politique de confidentialité de Sobeys.

Le nombre de Produits participants qui peuvent être achetés pour obtenir un tirage au sort, sera assujéti à toute limite de vente au détail en magasin, par jour, pendant la Durée du Concours.

5. Description du prix

Il y a cinq (5) prix à gagner pendant toute la Durée du Concours, et chaque prix sera attribué à chaque Magasin participant conformément au tableau ci-dessous. Chaque prix consiste en 200 000 points Scène+. La valeur de détail approximative de chaque prix est de 2 000,00 \$ (CA \$) (chacun un « Prix »).

Magasin participant	Répartition des prix
Sobeys	2
Safeway	1
FreshCo	1
IGA Québec	1

6. Conditions des Prix

Les conditions suivantes s'appliquent aux Prix :

- Les Prix n'ont aucune valeur en espèces équivalente, ne sont pas transférables et ne peuvent être substitués. Le Prix doit être accepté tel qu'attribué. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer tout Prix par un Prix de valeur égale ou supérieure, pour quelque raison que ce soit. Vous êtes responsable de tous les coûts non expressément décrits comme étant inclus dans le Prix, tels que les frais associés à la réception et/ou à l'utilisation du Prix.
- Vous devez signer le formulaire de décharge de l'Administrateur (la « Décharge ») afin de recevoir et de participer au Prix.
- Les Prix en points Scène+ sont assujétiés aux modalités et conditions standards de Scène+.
- Toute différence entre la valeur au détail approximative et la valeur réelle des Prix tels que reçus ne sera pas accordée.

7. Chances

Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours.

8. Détails du tirage

Les tirages au sort seront effectués par un mandataire de l'Administrateur situé en Ontario (Canada), parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours (le « Tirage au sort »). Les tirages auront lieu le 15 avril 2026. Il n'est pas nécessaire d'y participer pour être sélectionné. Vous ne pouvez gagner qu'un seul Prix.

9. Coordonnées du gagnant

Si vous êtes sélectionné pour être admissible à un Prix, vous serez contacté dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le Tirage au sort, au numéro de téléphone, à l'adresse électronique ou en utilisant les coordonnées qui ont été soumises dans le formulaire de participation. Si vous n'avez pas fourni de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, vous n'êtes pas admissible au Prix. En participant à ce Concours, vous consentez à ce que l'Administrateur ou un représentant de l'Administrateur utilise votre numéro Scene+ pour vous identifier si vous êtes sélectionné comme potentiel gagnant. Afin d'être déclaré gagnant, vous devez répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique et signer une Décharge. Une fois la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité de la réponse à la question d'habileté, et la signature de la Décharge, vous pourriez être déclaré(e) gagnant(e). En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a soumis une participation, le participant sera réputé être le titulaire du compte de l'adresse courriel sous laquelle la participation a été soumise.

10. Perte du Prix

Si nous ne parvenons pas à vous joindre dans les sept (7) jours suivant notre première tentative de contact, si vous ne répondez pas correctement à la question d'habileté ou si vous ne respectez pas autrement le présent Règlement du Concours, le Prix sera perdu et une participation sera sélectionnée aléatoirement parmi les participations admissibles restantes conformément au présent Règlement du Concours. Ce processus de sélection d'un gagnant sera répété jusqu'à ce que tous les Prix admissibles à la victoire soient attribués.

11. Utilisation de vos renseignements personnels

En participant au Concours et en fournissant volontairement vos renseignements personnels comme il est décrit dans les présentes règles du Concours, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels par l'Administrateur, ainsi que par ses employés et/ou agents autorisés, aux fins d'administration du Concours, y compris—sans toutefois s'y limiter—la communication avec vous concernant le Concours si vous êtes un participant sélectionné. Les renseignements personnellement identifiables ne seront utilisés que pour administrer le Concours et à aucune autre fin, sauf tel qu'explicitement indiqué dans le présent règlement du Concours. Les renseignements personnellement identifiables ne seront pas vendus, communiqués ou divulgués par l'Administrateur à un tiers, sauf à un tiers engagé par l'Administrateur aux fins de l'administration du Concours, ou si la loi l'exige, à l'exception que les renseignements agrégés peuvent être utilisés par l'Administrateur et ses filiales et sociétés affiliées, ou communiqués par l'Administrateur à des tiers conformément à notre engagement en matière de confidentialité disponible à l'adresse <https://www.sobeys.com/en/privacy-policy>.

12. Consentement à la publicité

En participant au Concours, vous acceptez que si vous êtes désigné gagnant, l'Administrateur et le Commanditaire puissent utiliser votre nom, vos commentaires, votre voix, votre image, votre municipalité de résidence, votre participation au Concours et votre soumission de photo, dans toute publicité, promotion ou publicité effectuée maintenant ou à l'avenir, dans tout média, sans compensation ni préavis, et vous accordez à l'Administrateur et au Commanditaire tous les droits à cette utilisation. Vous vous engagez à collaborer avec l'Administrateur et le Commanditaire pour organiser des séances de photos ou d'autres formes de publicité et à vous rendre disponible pour ces séances, après un préavis raisonnable.

13. Limitation de responsabilité / Décharge

En participant au Concours, et à titre de condition d'acceptation du Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, quittez toute prétention et déchargez à jamais et tenez à couvert le Commanditaire et l'Administrateur, ainsi que leurs sociétés mères directes et indirectes, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs successeurs, leurs ayants droit, leurs agents, leurs conseillers, leurs franchisés, leurs actionnaires, leurs partenaires, leurs représentants, leurs agences de publicité, de promotion et de réalisation, ainsi que chacun de leurs employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants respectifs (collectivement, les « Parties libérées »), de et contre toute perte, tout dommage (y compris, sans limitation, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), tout droit, toute réclamation, toute action, toute cause d'action, toute blessure personnelle, tout dommage matériel ou tout décès, y compris sans limitation tous les coûts et toutes les responsabilités de quelque nature que ce soit, y compris les frais juridiques sur une base d'indemnisation substantielle, ci-après dénommés « Réclamations », et y compris sans limitation toute réclamation découlant de tout acte de négligence des Parties libérées, que vous avez actuellement ou que vous pourriez avoir ultérieurement contre les Parties libérées directement ou indirectement résultant ou découlant de : i) votre participation au Concours, votre inscription et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'abus ou la jouissance de tout Prix, et le cas échéant, le voyage, la préparation ou la participation à tout événement ou activité lié au Concours ou au Prix; ou ii) les droits de publicité accordés au Commanditaire et à l'Administrateur. Vous reconnaissez expressément comprendre qu'il peut exister des risques graves de lésions corporelles, de décès ou de dommages matériels liés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à un événement ou à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous convenez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les parties libérées de toutes réclamations relatives à ce qui précède.

14. Respect des règles

En participant au Concours, vous vous engagez à respecter l'intégralité du règlement du Concours et les conditions régissant l'attribution des Prix. Toute décision prise par le Commanditaire et/ou l'Administrateur concernant ce Concours est définitive.

15. Problèmes techniques

Le Commanditaire et l'Administrateur ne sont pas responsables des limitations ou des pannes matérielles, logicielles ou techniques de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir (y compris, sans s'y limiter, les pannes qui pourraient affecter la transmission ou la non-transmission d'une participation, ou l'impossibilité de recevoir une participation), ni des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site Web ou par l'un des équipements ou des programmes associés à ou utilisés dans le Concours, ni des erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission ou de réception d'une participation, des pannes de ligne de communication, du vol ou de la destruction ou de l'accès non autorisé ou de la modification des participations; et ils ne sont pas responsables des problèmes, des pannes ou des dysfonctionnements techniques de toute ligne téléphonique ou de tout réseau, système en ligne, serveur, fournisseur, équipement informatique, logiciel, courriel, joueur ou navigateur, en raison de problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet, sur un site Web ou en raison de toute combinaison des facteurs susmentionnés; et ils ne sont pas responsables de toute blessure ou de tout dommage subi par les

participants ou de tout dommage lié à l'ordinateur résultant de la participation au téléchargement de documents dans le cadre de ce Concours.

Dans le cas où, en raison d'une erreur d'impression, de fabrication, mécanique ou autre de toute nature, plus de Prix sont réclamés que le nombre de Prix qui est prévu d'être attribué conformément aux règles du Concours, l'attribution des Prix cessera lorsque l'Administrateur prendra connaissance d'une erreur concernant le nombre de Prix et l'Administrateur se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'effectuer un tirage au sort parmi tous les demandeurs de Prix admissibles et approuvés dont les demandes n'ont pas encore été honorées afin d'attribuer le nombre restant de Prix annoncés. En aucun cas, le Commanditaire ou l'Administrateur ne sera tenu responsable de plus que le nombre de Prix indiqué dans le présent règlement du Concours.

16. Droits de résilier/modifier/suspendre le Concours

L'Administrateur et le Commanditaire se réservent le droit, à leur entière discrétion, de suspendre, de modifier ou d'annuler tout aspect du Concours (y compris, sans limitation, le présent règlement du Concours) à tout moment. L'Administrateur et le Commanditaire peuvent effectuer des substitutions de même nature ou de même valeur dans le cas où un Prix (ou un élément de celui-ci) serait indisponible pour quelque raison que ce soit. L'Administrateur et le Commanditaire peuvent mettre fin à ce Concours ou le retirer à tout moment en affichant un avis sur notre site Web. Si le Concours est interrompu à tout moment avant la date normale de fin du Concours (la « date de Resiliation »), l'Administrateur et le Commanditaire peuvent déterminer les gagnants parmi toutes les participations admissibles reçues à la date de Resiliation (lesquels gagnants seront choisis aléatoirement conformément aux règles du Concours).

17. Inaptitude générale

Toute tentative faite par un participant ou toute autre personne ou entité de porter intentionnellement atteinte au bon déroulement légitime du Concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation frauduleuse, constitue une violation de la loi. Les Administrateurs et le Commanditaire se réservent le droit de demander réparation et dommages-intérêts à toute personne ou entité qui tenterait de telles actions. Tout participant qui, selon les Administrateurs, est jugé avoir recours à l'une des activités susmentionnées sera immédiatement disqualifié du Concours.

18. Rôle des parties

Sobeys Capital Incorporée est l'Administrateur et Ferrero^{MD} Canada est le Commanditaire de ce Concours.

19. Marques de commerce

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

20. Territoire de compétence

Le Concours est régi par les lois de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent, et est assujéti à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables, et est nul là où la loi l'interdit. La participation constitue votre accord complet et inconditionnel aux règles du Concours et aux décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont définitives et obligatoires en toutes matières

relatives au Concours. En participant au Concours, vous acceptez que les tribunaux de l'Ontario, Canada, soient compétents pour connaître de toute action ou autre procédure judiciaire fondée sur une disposition du règlement du Concours ou sur le déroulement du Concours.

Annexe A

Numéro d'article	Description et taille de l'article
492232	Tartinade aux noisettes Nutella 1 kg
293446	Tartinade aux noisettes Nutella 375 g
293444	Tartinade aux noisettes Nutella 725 g
626496	Nutella et Go avec bâtonnets de pain – paquet de 4, 208 g
16235	Nutella et Go, bâtonnets de pain, emballage individuel de 52 g
212489	Nutella Biscuits 276g
31559	Nutella B-Ready, barre-collation de 22 g
30169	Nutella B-Ready, 15 barres, 330 g
961056	Nutella B-Ready, 6 barres, 132 g